ABATTOIR DU SUD AVEYRON SAINT AFFRIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 100000 euros
Siège social : 1085 Avenue Georges Pompidou
12400 SAINT-AFFRIQUE
RCS RODEZ 953712668

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALEORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 27 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février, les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement sur convocation du président.

Les actionnaires présents représentant la totalité des actions composant le capital de la Société, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mr SLIMANI Stéphane, Président.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission du président,
- nomination en remplacement
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport du président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Monsieur SLIMANI Stéphane désire démissionner de ses fonctions de Président.
Il doit donc être procéder à son remplacement.

SS

Il est proposé en remplacement la société « LE GROUPE MUSTAPHA SLIMANI INVESTISSEMENT » « GMSI », actionnaire.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de SLIMANI Stéphane de ses fonctions de Président à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée Générale nomme en qualité de nouveau président à compter de ce jour, la société « LE GROUPE MUSTAPHA SLIMANI INVESTISSEMENT » « GMSI », SARL au capital de 2 491 231 €, dont le siège social est 26 rue pasteur, la gavotte, 13170 LES PENNES MIRABEAU, immatriculée au RCS d'AIX EN PROVENCE sous le n° B 420 958 688, actionnaire, Représentée par Monsieur SLIMANI Martial, en sa qualité de gérant, pour une durée illimitée.

La société GROUPE MUSTAPHA SLIMANI INVESTISSEMENT (G.M.S.I) dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

La société GROUPE MUSTAPHA SLIMANI INVESTISSEMENT (G.M.S.I), représentée par Monsieur SLIMANI Martial, accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Suite à l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal a été signé par les actionnaires.

GROUPE MUSTAPHA SLIMANI INVESTISSEMENT (GMSI)
SA au Capital de 16 325 500 Frs
La Gavotte
26, Rue Pasteur
13170 LES PENNES MIRABEAU
Tél. 04 91 10 19 50
SIRET 420 958 688 00012 - Apec 671 C

SS

SAS FRANCE DISTRIBUTION IMP.EXP.
Avenue du Marché National
13014 MARSEILLE - FRANCE
Tél. 04 96 16 29 20 / somai@ymail.com